

Lien pour le reportage : <http://zonevideo.telequebec.tv/media/27476/reportage-sur-l-electrosensibilite/les-francs-tireurs>

Terrebonne, 13 mars 2016

Bonjour M.Martineau,

Objet : Reportage sur l'électrosensibilité à l'émission les Francs-tireurs à Télé-Québec, 9 mars 2016 (émission 464)

Je vous remercie d'avoir abordé ce sujet dans le cadre de votre populaire émission. Je suis personnellement impliqué auprès des autorités de la santé publique, des politiciens et des médias dans ce dossier depuis 2008 (voir le dossier « activiste et lanceur d'alerte » sur le site www.dangersemo.com) . Malheureusement vos choix d'invités et de spécialistes ont donné une image caricaturale négative de la problématique de l'électrosensibilité. Et surtout aucun de ceux-ci n'a abordé trois sujets d'actualité canadienne et québécoise relatifs à cet important dossier de santé publique :

Premièrement : À trois reprises au cours des six dernières années, une dizaine de députés de tous les partis politiques (soit une trentaine pour les trois différents comités permanents de la santé) ont fait pression sur les différents gouvernements fédéral pour faire reconnaître l'électrosensibilité consécutive à l'utilisation des technologies sans fil. Le comité permanent de la santé de la chambre des communes du parlement d'Ottawa a pour fonction de conseiller la ministre de la Santé dans les dossiers d'actualité :

-Décembre 2010, Le comité a produit un premier rapport sur les effets sur la santé des micro-ondes des technologies sans fil avec cinq des recommandations remettant en question pour la première fois la norme de protection de la population canadienne, et ce, suite aux témoignages devant le comité de différents des experts scientifiques aux propos contradictoires.

-17 juin 2015. Un nouveau rapport produit par le Comité de la santé de la Chambre des communes sur le même sujet contient douze recommandations, qui vont encore plus loin que les cinq précédentes en reconnaissant implicitement l'électrosensibilité. et ce encore une fois suite aux témoignages devant le comité de différents des experts scientifiques aux propos contradictoires.

-Le 17 février 2016, Ce même comité, cette fois majoritairement composée de députés libéraux vient de réactualiser les 12 recommandations du rapport de juin 2015 en demandant à la ministre de la Santé de répondre aux recommandations, sans fil.

Deuxièmement : La Cour Suprême du Canada doit se prononcer dans les prochains jours sur un recours de la Compagnie de télécommunication Rogers contre la ville de Châteauguay. La ville réclame le droit d'utiliser le principe de précaution contre les micro-ondes provenant des antennes relais de téléphonie située dans des milieux résidentiels afin d'obliger la compagnie Rogers d'installer une antenne à un endroit jugé plus sécuritaire. Des procureurs d'associations de villes canadienne et québécoise (FCM, UMQ) et le procureur général du Québec ont plaidé en faveur de la position de la ville de Châteauguay en plaidant que la controverse scientifique, sur les effets sur la santé des micro-ondes, reconnue par la cour supérieure est légitime pour

protéger sa population (Dossier cour suprême #35027) . La cause a été entendue le 9 octobre 2015.

Le collectif SEMO dont je suis le fondateur et le porte-parole est à l'origine des auditions du comité permanent de la santé et également de la contestation populaire contre l'imposition d'une antenne relais à Châteauguay, qui est à l'origine de la bataille judiciaire contre la Cie Rogers.

Troisièmement : Aujourd'hui, il existe bel et bien des médecins au Québec en mesure de reconnaître médicalement des personnes souffrant d'électrosensibilité. Il s'agit de médecins ouvrants au sein de l'unité de médecine environnementale du CHUM, faisant partie intégrante de la Direction de la santé publique du Québec, (trois à Montréal et un à Québec)

J'ai personnellement obtenu un papier médical officiel attestant de mon électrosensibilité de la part d'un de ces médecins le 3 mars 2016 (voir ci-joint)

Compte tenu de ces trois récents événements d'actualité, vous comprendrez que votre reportage fait figure de propagande négative nuisant considérablement à la compréhension populaire de cette maladie des temps modernes.

Je demeure disponible afin de discuter plus en détail des sujets abordés dans cette lettre.

Je vous offre mes sincères salutations,

François Therrien
Enseignant en électricité
Porte-parole du collectif SEMO (Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes
www.dangersemo.com
therrien1957@outlook.com

Lettre attestant de mon électrosensibilité à la page suivante :



Le 3 mars 2016

À qui de droit

Objet: François Therrien
DDN: 1957-~~4207~~

La présente concerne l'état de santé de M. François Therrien qui a été référé à notre clinique pour un problème d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques. Notre clinique se spécialise dans l'évaluation des personnes présentant des problèmes de santé reliés à des agents chimiques, biologiques, physiques et ergonomiques de l'environnement de travail ou tout autre milieu ou type de bâtiment.

Depuis une quinzaine d'années, M. Therrien a effectivement développé une hypersensibilité aux champs électromagnétiques émis par divers appareils tels que le Wi-Fi, les téléphones cellulaires et les antennes réseau pour cellulaire, les compteurs intelligents, etc. Suite aux travaux qu'il a faits à sa résidence pour réduire son exposition aux champs électromagnétiques, M. Therrien est généralement asymptomatique à la maison. Ses symptômes réapparaissent lorsqu'il est à proximité d'un routeur Wi-Fi ou de cellulaires. Au travail, un routeur situé à proximité de son bureau et les cellulaires des élèves dans une classe ou un atelier sont des déclencheurs de ses symptômes d'électro sensibilité.

L'exposition aux champs électromagnétiques peut déclencher chez M. Therrien divers symptômes incapacitants tels que des maux de tête, un engourdissement et une douleur au visage, une fatigue intense, des difficultés de concentration et un certain état de confusion. Ses malaises sont typiques de ceux reconnus chez les personnes ayant développé ce syndrome. Ses malaises disparaissent après un certain temps lorsqu'il n'est plus exposé. Le temps de récupération nécessaire en dehors de toute exposition peut être de plusieurs heures à 24 heures.

Considérant son hypersensibilité aux champs électromagnétiques et les répercussions importantes de cette maladie sur son travail et sa santé, monsieur Therrien ne devrait pas être exposé à des sources immédiates d'ondes venant du Wi-Fi, de téléphones cellulaires ou d'autres appareils émettant des champs électromagnétiques.

Mentionnons qu'en vertu de la charte canadienne des droits de la personne, les personnes atteintes d'hypersensibilité environnementale, incluant celle aux champs électromagnétiques, ont droit aux adaptations requises dans leur milieu de travail et leur environnement en raison de leur handicap. L'hypersensibilité aux champs électromagnétiques existe et n'est pas le fruit de son imagination ou d'une maladie psychiatrique.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

~~Dr. Louis Fugère~~, MD, MOH, CSPQ, FRCPC

Médecin spécialiste en médecine du travail et en santé publique et médecine préventive
Clinique de médecine du travail et de l'environnement, Hôpital Notre-Dame, Montréal
Faculté de médecine, Université de Montréal

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

HÔTEL-DIEU (siège social)
3840, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2W 1T8

HÔPITAL NOTRE-DAME
1560, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 4M1

HÔPITAL SAINT-LUC
1058, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3J4